

775 route de l'aérodrome ZA Agroparc 84000 Avignon Tél 04 90 85 98 12 Fax 04 90 86 26 24 info@cit.fr www.cit.fr

Déroulé de l'action

Type de stage

Session Inter-entreprises
Session Intra

Horaires

9H00-12H30 /13H30-17H00

Méthode pédagogique

Alternance exposés théoriques et exercices pratiques

Suivi et assistance

Support de cours adapté au logiciel étudié et au niveau suivi Assistance téléphonique gratuite et illimitée

• Validation des acquis

Exercice de validation en fin d'action

Réussir sa mission de DPO

Objectif: Cette formation vous permettra de comprendre les impacts et plan d'actions pour se mettre en conformité avec le règlement européen.

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Seront en capacité de comprendre les enjeux de la réglementation relative à la protection des données
- Auront acquis les compétences nécessaires à l'accomplissement des missions du Correspondant Informatique et Libertés (CIL) et Délégué à la Protection des Données (DPD/DPO)

Public: Toute personne appelée à, ou souhaitant, devenir Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou Délégué à la Protection des Données (DPD/DPO)

Pré-requis : Aucun

- 3 jours -

Historique réglementaire, principes et acteurs essentiels

- Historique de la protection des données en France et en Europe
- Notions et principes essentiels de la protection des données à caractère personnel
- Droits des personnes concernées par un traitement de données à caractère personnel
- Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)

Tout sur le Correspondant Informatique et Libertés (CIL) / Délégué à la Protection des Données (DPD) / Data Protection Officer (DPO)

- Vie administrative du CIL versus DPO
- Les missions du délégué à la protection des données (détails sur la mise en conformité de l'organisme)

Dans la peau d'un Délégué à la Protection des Données (DPD) / Data Protection Officer (DPO)

Mise en application à travers des exercices/mises en situation :

- Les registres du délégué à la protection des données (traitements, soustraitance, violations de données);
- Les formalités relatives aux traitements de données (inscription classique, étude d'impact, consultation et autorisation CNIL);
- Les actions contractuelles (salariés, sous-traitants et partenaires, clients B2B et B2C, mentions légales des sites internet et assimilés)